

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales

MERCREDI 21 MAI 2025 – 18 H 30

PÔLE DE SERVICES PUBLICS – 200 RUE DE LA JUILLERIE – FERRIÈRES

Présents :

M. FAGOT, délégué d'Andilly les Marais,
M. TAUPIN, délégué d'Angliers,
Mme BOUTET, déléguée de Charron,
Mme BOIREAU, déléguée de Courçon,
M. RENAUD, délégué de Cram-Chaban,
M. BONCENS, délégué de La Grève sur Mignon,
M. SERVANT, délégué de La Ronde,
M. AUGERAUD, délégué du Gué d'Alléré,
M. LECORGNE, délégué de Longèves,
MM. BODIN, délégué de Marans,
M. NEAU, délégué de Nuaillé d'Aunis,
Mme GOT, déléguée de Saint Cyr du Doret,
M. TROUCHE, délégué de Saint Jean de Liversay,
Mme AMY-MOIE, déléguée de Saint Ouen d'Aunis,
M. FONTANAUD, délégué de Saint Sauveur d'Aunis,
M. BOUHIER, délégué de Taugon

Absents excusés : MM. VINATIER, PELLETIER, BESSON, VENDITTOZZI.

Monsieur VINATIER donne pouvoir à Madame AMY-MOIE

Assistaient également à la réunion : Mmes AUXIRE, GRIGNARD, Direction.

Secrétaire de séance : Jean-Marie BODIN

1- Développement économique - Tourisme

- 1.1 ZA de l'Aunis - Règlement d'accueil des cirques et spectacles itinérants
Délibération n°BCOM21052025_01 – Approuvée à l'unanimité (17 votants)
- 1.2 ZA de l'Aunis – Tarifs d'accueil des cirques et spectacles itinérants
Délibération n°BCOM21052025_02 – Approuvée à l'unanimité (17 votants)
- 1.3 Tourisme fluvestre – Haltes escales – Convention de gestion IIBSN
Délibération n°BCOM21052025_03 – Approuvée à l'unanimité (17 votants)